

Académie de médecine. Bulletin de l'Académie de médecine. 1852.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE MÉDECINE,

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE MM. FRÉD. DUBOIS, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,
ET GIBERT, SECRÉTAIRE ANNUEL.

TOME XVII.

SEIZIÈME ANNÉE.

A PARIS,

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE,

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE,

RUE HAUTEFEUILLE, 49.

A LONDRES, CHEZ H. BAILLIÈRE, 219, REGENT-STREET.

A NEW-YORK, CHEZ H. BAILLIÈRE, 290, BROADWAY.

A MADRID, CHEZ G. BAILLY-BAILLIÈRE, CALLE DEL PRINCIPE, 11.

1851—1852.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1851.

PRÉSIDENCE DE M. OREILA.

taines, loin d'arrêter le développement de la fièvre jaune, le favorisent au contraire, en maintenant les individus sous l'influence des causes locales qui la font naître.

Tel est, messieurs, le travail dont nous avons à vous rendre compte. M. Gillkrest, pour couronner des services honorables, et qui se sont, en plus d'une occasion, étendus jusque sur nos compatriotes, vient apporter, dans la question de la contagion de la fièvre jaune, à laquelle se rattachent de si hauts intérêts, et comme l'a déjà fait notre courageux et regrettable Chervin, le tribut d'une longue expérience. La communication de M. Gillkrest, qui a déjà reçu du bureau général de santé de Londres une approbation très explicite, ne pouvait arriver plus à propos que dans le moment où un congrès est réuni pour proposer sans doute des modifications au code sanitaire.

En conséquence, messieurs, votre commission a l'honneur de vous proposer : 1° de remercier l'honorable M. Gillkrest de son intéressante communication; 2° de renvoyer son travail à M. le ministre du commerce, afin que, réuni aux nombreux documents que possède déjà l'administration sur cette matière, ce travail contribue à mettre hors de doute l'inutilité des quarantaines appliquées aux provenances des pays où se manifeste la fièvre jaune.

Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

LECTURES.

I. M. le docteur MONNERET est appelé à donner lecture d'un mémoire sur un cas de transfusion du sang. (Commissaires : MM. Andral, Roche et Laugier.)

Suivant l'auteur de ce mémoire, un médecin hésitera toujours à pratiquer la transfusion, lorsqu'il se rappellera que le sang dont il va faire usage pour rendre la vie est un sang privé de vie, qui n'a, avec les nouveaux organes qui vont le recevoir, aucun rapport d'origine, de sensibilité.

Lorsqu'on examine de près les cas où cette opération a réussi, on trouve que, lors même que la guérison a eu lieu, il n'est pas certain qu'elle ait été produite par la transfusion. En effet, on est frappé de la minime quantité de sang injecté chez les malades guéris, et l'on se demande, s'il n'est pas seulement vrai de dire que l'opération n'a pas été nuisible chez des malades qui auraient guéri par les seules ressources de la nature.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1851.

PRÉSIDENCE DE M. ORFILA.

teur LOUIS CHAPÉL, chirurgien en chef des hospices de St.-Malo. (Commissaires : MM. Bérard, Velpeau, Jobert et Malgaigne.)

III. M. le docteur CHENEAU soumet au jugement de l'Académie un travail portant pour titre : *De l'emploi de l'iode pur en vapeur, comme moyen de guérison de maladies articulaires pour lesquelles l'amputation est jugée le plus souvent indispensable.* (Commissaires : MM. Jobert et Larrey.)

IV. M. le docteur PLOUVIEZ, de Lille, annonce par sa lettre à l'Académie l'envoi qu'il lui fait d'un mémoire sur l'*asphyxie*. Ce travail n'est point encore parvenu au secrétariat.

V. M. le docteur FOURNIER, de Bordeaux, envoie un mémoire intitulé : *Quelques réflexions à propos d'une observation de purpura hemorrhagica.* Ce travail, ayant été imprimé dans le numéro de la *Gazette des hôpitaux* du jeudi 23 octobre, ne peut être l'objet d'un rapport.

VI. Lettres de MM. DEPAUL, JACQUEMIER et COLOMBÉ, qui se portent candidats à la place vacante dans la section d'accouchements. (Renvoyées à la section.)

VII. Nouvelle lettre de réclamation de M. LEROY (d'Étiolles). (Commission d'Argenteuil.)

VIII. M. le curé OBRIOT transmet deux lettres à l'Académie, constatant les bons effets de la spirée ulmaire dans le traitement de l'hydropisie. (Renvoyées à la commission nommée, dont M. Richard est rapporteur.)

RAPPORTS.

I. Observation de trachéotomie dans un cas de croup, par M. MASLIEURAT-LAGÉMARD. (Commissaires : MM. Velpeau, et Jobert, rapporteur.)

Messieurs, dans la séance du 25 février 1851, l'Académie nous a chargés, M. Velpeau et moi, de vous faire un rapport sur la relation d'une opération de trachéotomie pratiquée

par M. le docteur Maslieurat-Lagémard, à la suite de laquelle il a employé un procédé de dilatation de la plaie, déjà décrit et présenté par lui à votre jugement en 1840 (1). Voici l'analyse de son travail.

L'observation que notre confrère vous adresse n'offre, sous le rapport de l'affection en elle-même, de la marche, de la durée, de ses suites, rien de particulier; c'est même un cas d'insuccès. Mais M. Maslieurat a introduit dans le manuel opératoire un procédé de dilatation de la plaie auquel il attribue une grande importance; et c'est à propos de ce nouveau cas qu'il a cru devoir vous exposer une deuxième fois les avantages qu'il croit attachés à l'instrument dont il se sert. C'est donc aussi une nouvelle appréciation de son procédé que demande notre confrère. Il en trouve l'occasion dans la relation qui fait la base de son travail, et donne les modifications au perfectionnement qu'il a ajouté à son idée première.

M. Maslieurat-Lagémard rappelle en peu de mots le point d'origine de la pince dilatatrice. Appelé près d'un enfant atteint de croup, et obligé d'opérer immédiatement, sans avoir à sa disposition ni canule ni dilatateur, il imagina de recourber une épingle en forme d'un large hameçon, de fixer à la tête de son épingle un fil résistant, et de saisir dans l'angle rentrant de ce crochet une des lèvres de la plaie; puis la lèvre opposée avec une seconde épingle, préparée de la même manière. Les deux chefs libres du fil fixé aux têtes des deux épingles, rapprochés derrière la nuque et serrés convenablement, donnèrent à la plaie l'écartement nécessaire au passage de l'air et à l'écouvillonnage de la trachée. Deux succès suivirent l'emploi de cette méthode. Le procédé était simple, à la portée de tous les opérateurs pris au dépourvu, et c'est celui que M. Maslieurat soumit en 1841 au jugement de l'Académie. Notre regrettable collègue Blandin, dans son rapport sur ces deux observations, l'avait favorablement apprécié devant vous.

(1) *Bulletin de l'Académie*, t. V, p. 362; t. VII, p. 270.

Mais M. Maslieurat eut une fois l'occasion de constater la facilité avec laquelle son épingle recourbée pouvait se déplacer ; un de ses opérés mourut très rapidement, et il fit alors construire par M. Charrière une pince qu'il appelle dilatatrice, et dont il donne ainsi la description :

« Elle se compose d'une tige de fil de fer tournée en spirale par son milieu, de manière à tenir constamment écartées les deux extrémités, et à permettre leur rapprochement à volonté par l'élasticité de ce milieu ; sur chaque extrémité se trouvent deux petits crochets pointus et recourbés en dehors. Ce sont ces crochets qui, implantés sur la face interne de la trachée, écartent seuls et d'une manière permanente les bords de cette plaie. C'est, en un mot, la représentation du blépharostat, si connu aujourd'hui, avec cette différence toutefois que les deux petits crochets, au lieu d'être mousses et arrondis comme il les faut pour soulever les paupières, ont une courbure moins intense, et sont pointus, afin de se fixer sur les bords de l'ouverture qu'on veut tenir écartés. On dirige en bas l'extrémité recourbée de la pince, qui offre un léger coude au milieu de ses branches, afin de la fixer avec un cordon, ou même de graduer son écartement à volonté, au moyen d'un fil qui limiterait ce degré d'écartement de ses branches. »

Nous avons examiné cette pince avec attention ; nous l'avons appliquée dans un certain nombre de trachéotomies artificielles faites sur le cadavre, et voici les réflexions que son emploi nous a suggérées. La force du ressort qui tient écartées les deux branches de la pince est, avant tout, un obstacle réel à son introduction dans la trachée : cette force tend toujours à éloigner les uns des autres les six petits crochets, recourbés en dehors, et détermine dans le manuel opératoire des hésitations et des temps d'arrêt nuisibles certainement à une action qui a besoin d'être sûre et rapide ; cet obstacle, moins marqué, si le sujet est maigre, devient très grand dès que l'épaisseur des tissus divisés est notable. La très légère courbure des trois crochets est trop faible pour les maintenir convenablement dans la trachée, et l'état lisse

de leur concavité, uni à l'émoussement de leur pointe, rend encore leur déplacement plus facile.

La pince que nous avons sous les yeux est munie de trois petits crochets latéraux. Cette disposition rend son introduction très laborieuse, et nous comprenons que M. Maslieurat ait conseillé de réduire leur nombre à deux. Mais, malgré cela, il y aura encore d'autres inconvénients à son emploi : ainsi, on ne pourra que très difficilement mesurer la force de dilatation imprimée aux lèvres de la plaie, et la fixation de la pince, telle qu'elle est construite, sera très incertaine. En effet, d'une part, le coude autour duquel on doit attacher le fil qui sert à la maintenir en place n'est pas perpendiculaire à la ligne dans le sens de laquelle s'exerce la traction. Et d'une autre, la pression opérée par le ressort sur les lèvres de la plaie se fait d'une manière inégale, c'est-à-dire d'une façon instable : très forte vers le crochet terminal, elle va en diminuant à mesure qu'on se rapproche du ressort ; d'où il suit que, sous l'influence d'un déplacement ou d'un tiraillement même léger, la pince bascule de bas en haut, tend à s'engager à droite ou à gauche dans le tissu cellulaire sous-cutané, abandonne l'angle inférieur de la plaie, et s'échappe ensuite avec une grande facilité.

Pour être juste envers tout le monde, il faut dire qu'il existe déjà, et depuis longtemps, dans la pratique, un certain nombre de crochets mousses, de formes diverses, isolés, non réunis par un ressort. Ces crochets s'introduisent facilement dans la plaie. Ils y sont maintenus à l'aide de fils qui vont se fixer par un nœud sur la nuque. Il est des chirurgiens qui ont déjà, à l'aide de ce moyen, plus ou moins renoncé à l'emploi de la canule.

Il ne faut pas exagérer l'importance de ce nouvel instrument autant que l'auteur se sent disposé à le faire lui-même. Si, sur les cinq opérations où il a eu recours à ce moyen, il a obtenu deux succès, rien ne prouve d'une façon péremptoire que la guérison a été due principalement et exclusivement à l'emploi de la pince dilatatrice. Trop d'autres

causes générales ou locales doivent être prises en considération pour qu'on accepte sans réserve la signification donnée par M. Maslieurat à la statistique qu'il rapporte. Lui-même, nous en sommes certains, n'oserait rien affirmer à cet égard.

Telles sont, messieurs, les observations que nous avons cru devoir vous faire au sujet de la communication de M. Lagémard, dont les travaux ont été plus d'une fois favorablement appréciés par l'Académie. Nous avons voulu, par nos réflexions, établir sérieusement le degré d'application de cet instrument; et rendant justice au zèle de notre confrère et à son habileté chirurgicale, nous avons l'honneur de vous proposer de lui adresser des remerciements, et de déposer honorablement son travail dans vos archives. (*Adopté.*)

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1851.

—
PRÉSIDENCE DE M. ORFILA.
—

blissement thermal de Saint-Alban, entretient l'Académie d'un nouveau mode d'administration de l'iode pur dans le traitement du catarrhe vaginal, du catarrhe utérin, etc., etc.

VI. M. le docteur LIÉGEX communique à l'Académie une observation remarquable qualifiée par lui de *névrose intestinale* survenue chez une femme de cinquante ans.

VII. M. le docteur WERTHEIMBERG, concurrent au prix d'Argenteuil, envoie pour la commission deux exemplaires imprimés de son mémoire, déjà communiqué en manuscrit. (*Renvoyé à la commission d'Argenteuil.*)

VIII. M. le docteur CHRESTIEN, de Montpellier, soumet au jugement de la Compagnie un mémoire intitulé : *Des cautères.* (Commissaires : MM. Bricheveau et Hervez de Chégoïn.)

IX. Quelques considérations sur la valeur des agents conseillés contre l'asphyxie en général, et en particulier contre celle déterminée par l'éthérisation et la submersion, mémoire envoyé par M. le docteur PLOUVIEZ, de Lille (Commissaires : MM. Longet, Velpeau et Malgaigne.)

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1851.

—
PRÉSIDENCE DE M. ORFILA.
—

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

- ~~1. Rapport sur les travaux du conseil central de salubrité du département du Nord pendant le 2^e semestre de 1849 et l'année 1850, n. 9.~~
- ~~2. Lettres sur la syphilis adressées à M. le rédacteur en chef de l'Union médicale, par M. le docteur Ph. Ricord. Paris, 1851, in-8 de 288 p.~~
- ~~3. Compte rendu de la clinique chirurgicale de Montpellier pendant les mois de mars, avril, mai et juin 1850, et du 8 août au 9 septembre 1851, par M. le docteur A. Courty. Brochure in-8.~~
4. De la cause de l'insensibilité produite par l'inspiration des vapeurs éthérées, par le docteur Revel (de Chambéry). Brochure in-8.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MELIER.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

~~I. M. le docteur GOUPIL, correspondant de l'Académie à Nemours, informe la Compagnie de la perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. le docteur Denarp, son correspondant à Bourges, décédé le 17 janvier 1852.~~

II. Lettre de M. le docteur SÉDILLOT, correspondant de l'Académie à Strasbourg, qui offre en hommage à la Compagnie son mémoire des *Règles de l'application du chloroforme aux opérations chirurgicales*. L'objet principal de l'auteur est de démontrer que les accidents mortels survenus dans la pratique de l'art sous l'influence du chloroforme ne sont pas attribuables à cette substance, mais à la manière dont on en fait usage, et d'indiquer les moyens d'éviter à l'avenir de si regrettables malheurs.

— M. GIBERT croit devoir contester ce que les propositions de M. Sédillot ont de trop absolu, en ce qui concerne du moins la constatation de l'innocuité du chloroforme appliqué comme anesthésique. Il déclare que, pour son compte, il persiste dans les assertions toutes favorables au chloroforme qu'il a émises dans son rapport sur les anesthésiques, à l'occasion du prix proposé par l'Académie sur cette question.

tout plus considérable dans celles qui sont versées par les terrains inférieurs de la formation glauconieuse.

» Enfin, toutes ces eaux contiennent des traces appréciables de fer et de manganèse, des sels de potasse et de lithine, de l'iode et du brome, du phosphate d'alumine, et peut-être, je le crois même, des indices de *fluorure de calcium*.

» Je termine ce mémoire par des considérations sur nos eaux ferrugineuses, dont j'indique, pour quelques unes la constitution; puis je démontre que le fer y existe toujours à l'état de crénate et de carbonate, que le manganèse y fait rarement défaut, et que le cuivre et l'arsenic se retrouvent aussi et enfin dans plusieurs d'entre elles. »

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

1. Dictionnaire des altérations et falsifications des substances alimentaires, médicamenteuses et commerciales, avec l'indication des moyens de les reconnaître, par M. A. Chevallier, membre de l'Académie, etc. Tome II. Paris, 1852.

2. Des règles de l'application du chloroforme aux opérations chirurgicales, par M. le docteur Sédillot, correspondant de l'Académie, etc. Brochure in-8.

SEANCE DU 27 JANVIER 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MÉLIER.

~~Il n'y a pas de CORRESPONDANCE OFFICIELLE.~~

~~CORRESPONDANCE MANUSCRITE.~~

~~I. M. le docteur PEIXOTO, de Rio de Janeiro, soumet au jugement de l'Académie de nouvelles observations relatives à des opérations d'éléphantiasis du scrotum qu'il a pratiquées.
(Commission déjà nommée.)~~

II. M. GIRBAL, docteur-médecin à Montpellier, adresse à la Compagnie une note *Sur l'introduction de l'air dans les veines.* (Commissaires : MM. Malgaigne et Velpeau.)

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MÉLIER.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE.

I. M. le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce informe l'Académie qu'une grave épidémie de variole s'est déclarée dans la maison de correction de Fontevault (Maine-et-Loire), et il prie l'Académie de vouloir bien expédier du vaccin récent ainsi que ses instructions à M. le directeur de cet établissement.

II. Le même ministre transmet à la Compagnie un exemplaire d'une note rédigée par M. FRANÇOIS, ingénieur en chef des mines, sur les moyens employés pour purifier l'air, dans les travaux d'exploitation de la fontaine Lucas, à Vichy (1). (*Renvoyé à la commission des eaux minérales.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. M. le docteur CAZENAVE, correspondant à Bordeaux, soumet au jugement de la Compagnie une pommade de sa composition avec laquelle il dit avoir obtenu de très bons résultats dans le traitement de la migraine ainsi que dans les névralgies faciales. (*Commissaires: MM. Bousquet et Gerdy, rapporteur.*)

II. M. CABIROL, fabricant d'instruments de gutta-percha, dépose sur le bureau des échantillons de ses nouveaux produits perfectionnés. (*Renvoyé à la commission nommée dont M. Robert est rapporteur.*)

III. M. le professeur SÉDILLOT, membre correspondant de l'Académie, adresse à la Société une note sur les règles de l'application du chloroforme aux opérations chirurgicales. Il rappelle les trois propositions qu'il a formulées dans ses dernières publications (2).

(1) *Bulletin de l'Académie de médecine*, t. XV, p. 117.

(2) *Des règles de l'application du chloroforme aux opérations chirurgicales*. Paris, 1852. In-8 de 54 pag.

« 1° Chloroformer est un art qui exige une attention de tous les moments et beaucoup d'habileté et d'expérience.

» 2° Toutes les fois qu'on a recours au chloroforme, la question de vie et de mort se trouve posée.

» 3° Le chloroforme pur et bien employé ne tue jamais.

» Il explique ensuite avec détail les précautions qu'il emploie dans sa pratique chirurgicale. En maintenant la régularité de la respiration et ne dépassant pas l'apparition de la résolution musculaire, on peut, dit l'honorable professeur, consommer plus de 100 grammes de chloroforme et laisser les malades dans l'insensibilité pendant une heure sans compromettre la vie.

» Pour cela, il commence par verser quelques gouttes de chloroforme sur un mouchoir tenu à un décimètre de distance. Lorsque la première impression est surmontée, on rend graduellement les inhalations plus concentrées avec la précaution de les suspendre momentanément, dès qu'il survient des spasmes du larynx, de la toux, de la gêne respiratoire ou quelque indice d'imminence syncopale ou de congestion cérébrale.

» On met en moyenne de six à douze minutes à produire l'insensibilité avec résolution musculaire, et l'on consomme habituellement de 8 à 20 grammes de chloroforme, suivant les dispositions individuelles.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MÊLIER.

~~petit orteil du pied droit. (Commissaires : MM. Rayer et Bouchardat.)~~

~~V. M. Jules LEFORT, pharmacien à Gannat, transmet à la Compagnie le résultat de ses travaux sur l'eau minérale de Jenzat (Allier). (Commission des eaux minérales.)~~

VI. M. le docteur E. SIMONNIN, de Nancy, soumet à l'appréciation de la Compagnie un travail intitulé : *Rôle de l'utérus au moment d'une opération césarienne pratiquée pendant l'éthérisme produit à l'aide du chloroforme.* (Commissaires : MM. Danyau et P. Dubois.)

Par sa lettre d'envoi, M. Simonnin témoigne le désir d'être porté au nombre des candidats à la place de correspondant. (Cette lettre sera réservée pour la future commission des correspondants nationaux.)

SÉANCE DU 18 MAI 1852.

—

PRÉSIDENCE DE M. MÉLIER.

VII. M. le ministre de l'intérieur transmet à la Compagnie un rapport de M. le docteur HARO, médecin des épidémies de l'arrondissement de Metz, sur l'épidémie de fièvre muqueuse qui a régné en 1852 dans la commune de Presnois. (*Commission des épidémies.*)

VIII. Le même ministre envoie un mémoire de M. le docteur TUEFFERT, médecin des épidémies de l'arrondissement de Montbéliard, sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné dans la commune de Béthancourt pendant les quatre derniers mois de 1851. (*Même commission.*)

IX. Tableau des vaccinations pratiquées dans le département du Puy-de-Dôme pendant l'année 1851. (*Commission de vaccine.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. État des vaccinations et revaccinations opérées en 1851, dans les départements de la Vendée, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, par M. le docteur Prosper HULLIN, de Mortagne. (*Commission de vaccine.*)

II. Mémoire sur l'application des bains de vapeur térébenthinée à la curation du rhumatisme chronique, de la goutte, etc., par M. le docteur Antonin CHEVANDIER, de Dié (Drôme). (*Commissaires : MM. Boullay, Bouvier et Gibert.*)

III. De la fréquence de la pierre ou calcul vésical dans l'île de Cuba, par M. le docteur CARRON DU VILLARDS. (*Commissaires : MM. Malgaigne et Velpeau.*)

IV. De l'art d'employer le chloroforme pour déterminer l'insensibilité, par M. le docteur PLOUVIEZ. (*Commission dite du chloroforme.*)

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MÉLIER.

les départements de l'Ardèche, de la Mayenne et de la Vendée. (*Commission de vaccine.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. Lettres de M. le docteur BLAUD, de Beaucaire, relatives à ses pilules antichlorotiques, dont il envoie de nouveaux échantillons en se disculpant de toute idée de spéculation. (*Renvoyées à la commission nommée, augmentée de MM. Guéneau de Mussy, Orfila, Boullay et Jolly.*)

II. Note de M. le docteur LIÉGÉY, intitulée : *Un mot sur une influence qui peut rendre nuisible l'action du chloroforme* (*Commission dite du chloroforme.*)

SEANCE DU 20 JUILLET 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MÊLIER.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE.

Tableaux des vaccinations pratiquées en 1851 dans les départements de la Haute-Loire, d'Indre-et-Loire et du Morbihan. (*Commission de vaccine.*)

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

I. Lettre de M. le docteur CHABERT, pour annoncer à l'Académie les bons effets que l'on a obtenus, dans l'Amérique du centre, de l'emploi des racines connues sous les noms de *huaco* et *carriso*, dans le traitement de la rage et contre les morsures des serpents venimeux. (*Renvoyée à la commission des remèdes secrets et nouveaux, augmentée de MM. Renault et Delafond.*)

II. De l'anesthésie appliquée aux opérations qui se pratiquent sur les yeux comme moyen d'immobiliser cet organe, par M. le docteur FRÉMINEAU. (*Commissaires: MM. Velpeau et Malgaigne.*)

SÉANCE DU 3 AOUT 1852.

PRÉSIDENCE DE M. MÉLIER.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE.

~~M. le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, transmet à l'Académie :~~

~~I. La recette d'un remède contre la rage. (*Commission des remèdes secrets et nouveaux.*)~~

~~II. La recette et l'échantillon d'un remède pour le traitement des maux d'yeux. (*Même commission.*)~~

III. Les modèles d'un instrument dit *galvano-thermo-électrique*, que M. BECKENSTEINER, son inventeur, présente comme applicable au traitement des douleurs goutteuses et rhumatismales. (*Commissaires : MM. Poiseuille, Bouvier et Soubeiran.*)